Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Vente illégale d'armes de l'Allemagne au Mexique

Par Víctor Flores García
Mondialisation.ca, 25 mai 2015
Sputniknews.com

Région : Amérique latine & Caraïbe, L'Europe
Thème: Militarisation

Jürgen Grässlin, qui a porté plainte contre Heckler & Koch, un fabricant allemand qui a illégalement vendu des fusils G-36 au Mexique, raconte à Spoutnik Nóvosti comment il a découvert le trafic et les conséquences pour cinq accusés dans cette affaire qui est entrée dans sa phase finale.

Ce pacifiste allemand est auteur de l'œuvre « Schwarzbuch Waffenhandel : Wie Deutschland am Krieg verdient » (2013) [Le livre noir du commerce des armes] récompensé par le prix de la Paix de l'Aquisgran, a obtenu le témoignage d'un ex-employé du géant allemand de l'armement, un homme qui a illégalement entraîné des policiers mexicains dans l'usage du fusil automatique d'assaut G-36, un des plus meurtriers de par sa munition de 7,62 mm de long et de 0,51 mm de diamètre [Version Otan : 5,56 mm].

H&K, le plus grand constructeur européen d'armes, a violé l'interdiction entre 2005 et 2007 des lois allemandes : il a vendu des milliers de fusils d'assaut au Mexique, et la moitié d'entre eux sont allés finir dans quatre États mexicains où les autorités allemandes avaient interdit la vente, à cause des sanglants conflits internes en cours, les Etats de Guerrero, Chihuahua, Chiapas et Tabasco.

Grässlin, critique de longue date du business de la vente d'armes dans le monde, a déposé plainte en avril 2010 et révélé ainsi comment H&K a exporté 9 625 fusils d'assaut G-36 au Mexique, grâce à une autorisation d'exportation qui restreignait la fourniture d'armes aux forces policières de ces quatre états, où les autorités allemandes considèrent que des violations de Droits de l'homme ont été commises.

La contrepartie de ce commerce illégal, selon la plainte, fut la direction de commercialisation de l'armement du Ministère de la Défense (Se dena) du Mexique, qui a envoyé la moitié de cet armement dans ces quatre états. Et selon Grässlin, le général Huberto Aguilar a touché entre 20 et 25 dollars de commission pour chaque fusil acheté.

La Police Criminelle de Cologne a annoncé début mai qu'elle a envoyé le rapport de l'enquête au Procureur de Stuttgart — où se trouve le siège du fabricant allemand, dans le pittoresque hameau d'Oberndorf. Le procureur a annoncé que l'affaire est entrée dans sa phase finale et sera prête cet été, quand il pourrait présenter les charges contre les responsables devant la Cour Pénale des Affaires économiques.

Quand avez-vous commencé à enquêter sur ce sujet ?

J'ai commencé à enquêter sur le sujet il y a trois décennies, vers la moitié des années quatre-vingts, quand j'étais un jeune professeur dans une école près du village d'Oberndorf,

où se trouve l'usine de H&K, et nous enquêtions sur les exportations légales et illégales d'armes de ce fabricant.

Et quand avez-vous été au courant des armes que l'Allemagne a vendues au Mexique ?

L'affaire a commencé pour moi en 2009, à cause qu'un ex-employé de H&K, qui avait travaillé au Mexique, qui m'a téléphoné en me disant que le fabricant allemand n'exportait pas seulement des armes de manière légale mais aussi illégale. C'était un homme très sérieux, un chrétien, croyant en Dieu, et il m'a dit que pour cette raison il avait quitté la compagnie. Il m'a donné un tas de documents.

Quand êtes-vous rendu compte de que l'entreprise avait vendu des armes à quatre états du Mexique qui n'étaient pas éligibles ?

Cet homme avait quitté la compagnie cet année 2009, quelques semaines avant que nous ne nous rencontrions pour la première fois. Il m'a raconté l'histoire selon laquelle en Allemagne, c'était légal de vendre à 28 des 32 états du Mexique, mais pas à ces quatre interdits : Chihuahua, Jalisco, Chiapas et Guerreor. Il m'a dit : « J'ai été le formateur de policiers dans ces quatre états, en 2008 ». J'ai un document de Jalisco, de quand il a entraîné des policiers pendant trois jours à l'utilisation du fusil G-36, là où c'était interdit de vendre ce type d'armes. Ce n'était pas seulement l'exportation d'armes qui était illégale, mais aussi l'entrainement de policiers à l'utilisation du fusil G-36, avec des cours de tir. Il s'agissait là d'une double illégalité, vendre et entraîner. H&K a dit qu'avant, en 2006, cela était légal, mais qu'en 2008 c'était déjà illégal.

Quelle est la situation de la plainte que vous avez présentée en Allemagne contre H&K ?

Après plus de cinq ans, le Procureur a été absent de Stuttgart pendant plus d'une demi-année pour travailler sur ce dossier. Il est parti ailleurs, dans une fonction plus élevée au Parquet Général, et ne travaille pas sur l'affaire H&K en ce moment. Voila donc que nous sommes très ennuyés par ce fait. Nous avons déjà vu que les étudiants ont été assassinés dans l'Etat de Guerrero (en 2011) par les fusils d'assaut G-36, (on enquête aussi pour 2014) ; mais notre Procureur en Allemagne travaille sur un autre dossier.

Le Procureur allemand a-t-il abandonné le dossier en ce moment ?

Oui, il travaille sur un autre dossier, la manifestation en avril dernier appelée « *La Mort remercie le Ministère public de Stuttgart* », à cause des armes illégales qui tuaient des gens au Mexique, a eu du succès par son action ironique. Nous avons aussi parlé aux familles des 43 étudiants qui ont été assassinés au Mexique (en septembre dernier, dans l'Etat de Guerrero), et nous avons remarqué qu'à Stuttgart nous avons un Procureur seulement pour la presse. Le porte-parole du Procureur Claudia Krauth, a dit qu'il terminerait ce dossier dans quelque mois, vers l'été 2015, mais il est clair qu'il s'agit d'un procédé illégal.

Quels sont les résultats possibles des actions en justice et les manifestations ?

Il y a deux possibilités : la première est que le Procureur de Stuttgart, Peter Vobiller, se présente devant la Cour pour dire, qu'après les investigations de plus de quatre ans, oui , a existé une vente illégale d'armes au Mexique. Le Procureur doit signaler les fortes présomptions de que cinq personnes sont gravement concernées. Nous avons deux lois, la loi du commerce et la loi du contrôle d'armes de guerre, ces deux lois indiquent que les personnes qui furent impliquées doivent aller en prison entre deux ans et cinq ans de

prison.

Qui sont ces cinq personnes responsables de ce commerce illégal ?

Je suis sûr que l'un d'eux a été un gérant de l'entreprise, Peter Beyerle, responsable de la connexion avec l'agence de contrôle des exportations en Allemagne. C'est l'un des cinq, je suis presque sûr. Il a obtenu un poste de dirigeant à l'intérieur de l'H&K et ensuite il a signé le contrat avec le Mexique pour la vente d'armes. C'est dans mon livre, vous pouvez citer que quand j'ai déposé plainte au pénal, Peter Beyerle a pris sa retraite de l'H&K. Il a dit que cela n'était pas à cause de ma plainte, mais parce qu'il voulait avoir plus de temps libre. Je suis assez sûr qu'il était la personne centrale dans l'affaire du Mexique. Mais il ne connait pas encore la décision du Procureur.

Qui étaient au Mexique les personnes responsables de l'opération ?

Elles étaient deux : l'une d'elles est Markus Bantle, qui travaillait à *Lamar*, une petite entreprise liée avec la Sedena (Secrétariat de la Défense du Mexique), l'autre personne est le général Humberto Aguilar, un haut fonctionnaire de la Sedena en ce moment. Ma source (l'ex-travailleur N&K), a dit que le général Aguilar a touché de l'argent pour l'achat de ces fusils d'assaut. Je ne sais pas si c'est vrai ou non, mais il affirme qu'il a obtenu entre 20 et 25 dollars par chaque fusil, quand les armes elles arrivaient au Mexique.

Finalement : quelle place occupe le Mexique dans votre enquête mondiale de votre livre ?

C'est une partie décisive de mon investigation, le Mexique était une expérience du gouvernement allemand pour l'exportation d'armes vers le monde entier ; parce que pendant toutes les décennies précédentes la vente n'a pas été permise. Le Mexique a été une nouvelle façon d'exporter des armes en 2009. Selon mon opinion, cette expérience a échoué totalement, comme on peut voir maintenant avec la catastrophe. L'Allemagne est toujours entrain de violer la loi, parce qu'il ne lui est pas permis de vendre des armes à d'autres pays, à l'exception de l'OTAN et des États européens. Il y a quelques exceptions, les armes peuvent être vendues à d'autres pays seulement s'ils obtiennent une permission d'exception si c'est « *dans l'intérêt de l'Allemagne* ». Mais le résultat est que deux armes vendues sur trois vont aux pays où elle n'a pas le droit d'exporter.

Víctor Flores García

Article original :

Así fue la venta ilegal de armas de Alemania a México, relata el descubridor del caso, Sptuni kNews, le 16 mai 2015.

Traduit de l'espagnol pour El Correo par : Estelle et Carlos Debiasi, Paris, 21 mai 2015.

La source originale de cet article est Sputniknews.com
Copyright © Víctor Flores García, Sputniknews.com, 2015

Articles Par : Víctor Flores García

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca